Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le
ID : 081-218102382-20250709-0907202506-DE

DEPARTEMENT TARN | COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT | ARRONDISSEMENT CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme – CARME Cédric – CANOVAS Françoise -VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian – BERNARD Delphine - DURAND Julie - GAUBERT Thierry - GIMENO Nicole - NEGRE Magali – KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA – VIDAL Alain - MAFFRE Xavier – BETEILLE Martine – Anthony DURAND

Absent :

Ont donné pouvoir : Nicole CATHALA SUC à Delphine BERNARD
Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER

Secrétaire de séance: Nicole GIMENO

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMNISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème classe

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent à temps COMPLET d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 15 Heures,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et articles prévus à cet effet,
- la présente délibération prendra effet à compter du 1er septembre 2025.

Pour extrait conforme,
A Saint Amans Soult

Le Secrétaire de Séance : Nicole GIMENO

Le Maire
Jérôme CROS

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 10 juillet 2025